

Arrêts de travail

Ce chapitre contient des résultats et des analyses concernant les arrêts de travail au Québec. Les quatre indicateurs suivants ont été retenus : nombre de conflits de travail, nombre de travailleurs touchés, nombre de jours-personnes non travaillés et ratio du temps non travaillé. L'analyse porte sur les résultats d'ensemble, mais aussi sur les résultats selon la compétence législative (provinciale ou fédérale), le secteur d'appartenance (public ou privé) et la nature du conflit (grève, lock-out ou « grève et lock-out »), en fonction de la disponibilité des données. La catégorie « grève et lock-out » regroupe les cas où l'information disponible ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une grève ou d'un lock-out ainsi que les cas où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail. Les données ventilées selon les secteurs public et privé ne sont disponibles que pour les conflits de travail de compétence québécoise.

La période de référence est de 1980 à 2003; ce choix est principalement dû à un souci de cohérence dans la comparaison. Des données d'ensemble pour la période 1966 à 1979 sont présentées à l'annexe 4.1 à titre indicatif seulement. Aucune donnée ventilée n'est disponible pour cette période. En raison de la grande fluctuation des données, l'analyse historique portera essentiellement sur des comparaisons entre les décennies, soit celles de 1980, de 1990 et la période 2000-2003. Le portrait des décennies est présenté à l'annexe 4.2.

L'annexe 4.3 expose quant à elle les données d'ensemble relatives au nombre de conflits de travail, de travailleurs touchés et de jours-personnes non travaillés. Les annexes 4.4 et 4.5 présentent les données des mêmes indicateurs selon le secteur d'appartenance et la nature du conflit. L'annexe 4.6 montre les ratios du temps non travaillé pour le Québec, le Canada et l'Ontario.

5.1 Conflits de travail¹

Dans ce chapitre, on entend par conflit de travail tout conflit de travail ayant engendré un arrêt de travail. Il est à noter qu'un seul conflit peut donner lieu à plusieurs arrêts de travail sporadiques, mais celui-ci sera toutefois comptabilisé comme un seul conflit. Les données sur les conflits de travail pour la période 1980 à 2003 sont présentées à la figure 5.1. Le tableau 5.1, pour sa part, présente les données relatives aux conflits de travail selon différentes ventilations pour les décennies 1980 et 1990 ainsi que pour la période 2000-2003.

Comme le montre la figure 5.1, le nombre de conflits de travail au Québec suit une tendance décroissante tout le long de la période étudiée. En 2003, on enregistre 115 conflits de travail, soit 248 de moins qu'en 1980 (363 conflits), une baisse de 68,3 %. La tendance à la baisse est notée de 1980 à 1995, quoique avec de nombreuses fluctuations, tandis qu'une relative stabilité est observée par la suite. Cette régression du nombre de conflits pourrait s'expliquer en partie par les deux récessions économiques (1980-1982 et 1990), les travailleurs étant probablement moins enclins à aller en grève lorsque le marché du travail est difficile. Pour sa part, la stabilité relative observée à partir de 1995 coïncide avec la reprise du marché du travail notée depuis le milieu des années 1990.

Le nombre de conflits enregistrés en 2003 correspond à la moyenne annuelle inscrite depuis l'an 2000, qui est de 115,3. Le nombre de conflits de travail le plus élevé sur la période analysée est noté en 1980, soit 363 conflits.

1. Le ministère du Travail a instauré un nouveau mode de comptabilisation des arrêts de travail en 2000. Le ministère mentionne qu'avec ce nouveau mode, l'arrêt de travail est directement lié à l'accréditation syndicale, alors qu'auparavant celui-ci reposait sur la notion d'établissement, sans tenir compte du nombre d'accréditations en présence. Cette modification méthodologique entraîne conséquemment une augmentation relative du nombre de conflits de travail. Il faut donc faire preuve de circonspection dans toute comparaison où des données antérieures à 2000 sont impliquées.

Tableau 5.1

Nombre moyen de conflits de travail selon diverses ventilations, Québec, décennies 1980 et 1990 et période 2000-2003

	Décennie 1980		Décennie 1990		Période 2000-2003	
	Nombre moyen	Répartition	Nombre moyen	Répartition	Nombre moyen	Répartition
	n	%	n	%	n	%
Ensemble	289,4	100,0	140,2	100,0	115,3	100,0
Compétence québécoise	275,3	95,1	135,6	96,7	108,8	94,4
Compétence fédérale	14,1	4,9	4,6	3,3	6,5	5,6
Secteur privé ¹	261,1	94,8	127,8	94,2	90,0	82,7
Secteur public ¹	14,2	5,2	7,8	5,8	18,8	17,3
Grèves	214,5	74,1	99,3	70,8	84,8	73,5
Lock-out	61,7	21,3	30,4	21,7	20,8	18,0
Grèves et lock-out ²	13,2	4,6	10,5	7,5	9,8	8,5

1. Les ventilations selon les secteurs privé et public ne sont disponibles que pour les conflits de compétence québécoise. La somme des parties correspond donc aux données pour les conflits de compétence québécoise.

2. Cette catégorie regroupe les cas où l'information disponible ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une grève ou d'un lock-out et ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

Source : Ministère du Travail.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 5.1

Conflits de travail, Québec, 1980-2003

Source : Ministère du Travail.

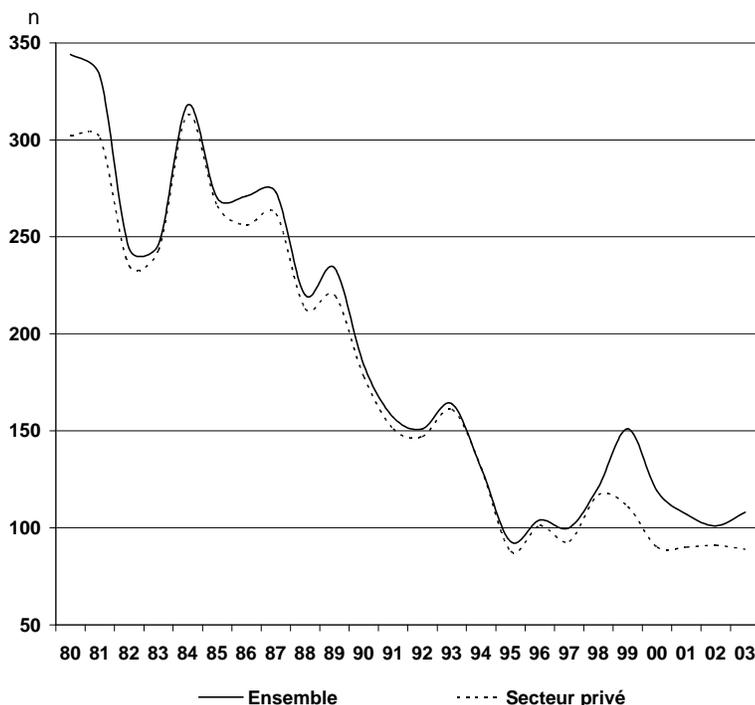
D'ailleurs, les conflits de travail étaient beaucoup plus fréquents au cours des années 1980, la moyenne annuelle étant de 289,4 conflits. Cette moyenne est comparable à celle des années 1970 (279,0). Le nombre de conflits le plus bas (96) est noté en 1995. Cependant, ce nombre n'est pas représentatif de la décennie 1990 puisque la moyenne annuelle est de 140,2 conflits de travail. Le nombre moyen de conflits a diminué de plus de la moitié (- 51,6 %) entre les décennies 1980 et 1990, et a reculé de nouveau, mais dans une moindre mesure, entre la décennie 1990 et la période 2000-2003 (- 17,8 %). Entre la décennie 1980 et la période 2000-2003, le nombre moyen de conflits de travail au Québec a donc chuté de 60,2 %.

Les conflits de travail selon la compétence législative

Les conflits de travail peuvent se répartir selon la compétence législative, c'est-à-dire selon qu'ils sont de compétence québécoise ou fédérale. L'annexe 4.3 montre, entre autres, la part de l'ensemble des conflits qui sont de compétence québécoise pour les années 1980 à 2003.

En 2003, les conflits de travail de compétence québécoise (108) représentent 93,9 % de l'ensemble des conflits de travail au Québec. Tout le long de la période 1980 à 2003, cette part est supérieure à 92 %, et les conflits de compétence québécoise constituent même jusqu'à la totalité des conflits en 1996. Les moyennes des décennies ne montrent pas de différences notables (voir tableau 5.1). Au cours de la décennie 1980, les conflits de travail de compétence québécoise représentaient 95,1 % de l'ensemble des conflits. Cette part était de 96,7 % au cours de la décennie 1990 et de 94,4 % pour la période 2000-2003.

Figure 5.2
Conflits de compétence québécoise, ensemble et secteur privé, Québec, 1980-2003



Source : Ministère du Travail.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Les conflits de travail selon le secteur d'appartenance²

Les données relatives aux conflits de travail selon le secteur d'appartenance ne portent que sur les conflits de compétence québécoise. La figure 5.2 montre l'ensemble des conflits de compétence québécoise ainsi que le nombre de conflits dans le secteur privé pour la période 1980 à 2003.

Tout le long de la période étudiée, le nombre de conflits de travail dans le secteur privé suit de très près celui noté pour l'ensemble des conflits de compétence québécoise (voir figure 5.2). En 2003, des 108 conflits de travail de compétence québécoise, 89 ont été déclarés dans le secteur privé, ce qui correspond à 82,4 % de l'ensemble des conflits. Cette part est similaire à la moyenne annuelle enregistrée depuis 2000 qui est de 82,7 %. Sur la période 1980 à 2003, dans environ 8 années sur 10, la proportion de conflits déclenchés dans le secteur privé est supérieure à 90 %; il s'agit même de la totalité des conflits en 1994.

2. Le ministère du Travail du Québec et Statistique Canada, dans son Enquête sur la population active, définissent les secteurs public et privé de la même manière. En conséquence, des liens peuvent être établis entre les données relatives aux secteurs public et privé provenant de ces deux sources. Il est à noter que le ministère du Travail inclut les municipalités dans le secteur public depuis 1999. Avant, les données relatives aux conflits dans les municipalités étaient comptabilisées dans le secteur privé.

Au cours de la période 2000-2003, les conflits du secteur public représentent une plus grande part de l'ensemble des conflits. La part moyenne pour la période 2000-2003 est de 17,3 % alors qu'au cours des décennies 1980 et 1990, ceux-ci ne constituaient que 5,2 % et 5,8 % de tous les conflits. De nombreuses négociations au sein de l'administration québécoise ainsi que dans le secteur municipal, à la suite des fusions municipales, ne sont certainement pas étrangères à cet accroissement. Il ne faut pas négliger non plus l'influence que pourraient avoir eu le changement apporté au mode de comptabilisation des conflits en 2000 (voir note 1) et l'ajout du secteur municipal dans le secteur public en 1999 (voir note 2).

Il n'est pas surprenant de constater qu'une très grande part des conflits est déclenchée dans le secteur privé puisque plus des trois quarts (75,7 %) des employés³ s'y retrouvent en 2003; d'ailleurs, tout le long de la période étudiée, cette proportion est supérieure à 7 employés sur 10. La part des conflits survenus dans le secteur public est toutefois moins importante que la part des employés du secteur public dans l'ensemble des employés du marché du travail. Cela s'explique en partie par le fait que, même si le nombre de travailleurs y est élevé, ceux-ci sont regroupés dans un nombre relativement restreint d'accréditations syndicales. Ainsi, même si peu de conflits ont lieu dans le secteur public, ceux-ci risquent de toucher un grand nombre de travailleurs couverts, ce que nous révélera l'analyse des indicateurs relatifs aux travailleurs touchés et aux jours-personnes non travaillés.

En 2003, dans le secteur privé, on note une chute importante du nombre de conflits (213 conflits de moins; - 70,5 %) par rapport à 1980. Le nombre annuel moyen de conflits dans le secteur privé, qui était de 261,1 dans les années 1980, descend à 127,8 conflits (- 51,1 %) au cours de la décennie 1990, puis à 90,0 conflits (- 29,6 %) pour la période 2000-2003. Cela équivaut, entre la décennie 1980 et la période 2000-2003, à un recul de 65,5 %, baisse similaire à celle observée pour l'ensemble des conflits (- 60,2 %). Dans le secteur public, le nombre de conflits n'est pas très élevé et les variations doivent être interprétées avec prudence. Par comparaison avec la décennie 1980, pour laquelle on enregistre une moyenne annuelle de 14,2 conflits, le nombre de conflits est en baisse dans les années 1990 (moyenne de 7,8 conflits). Ce nombre est en hausse depuis 1999; la moyenne pour la période 2000-2003 est ainsi de 18,8 conflits par année.

Les conflits de travail selon leur nature

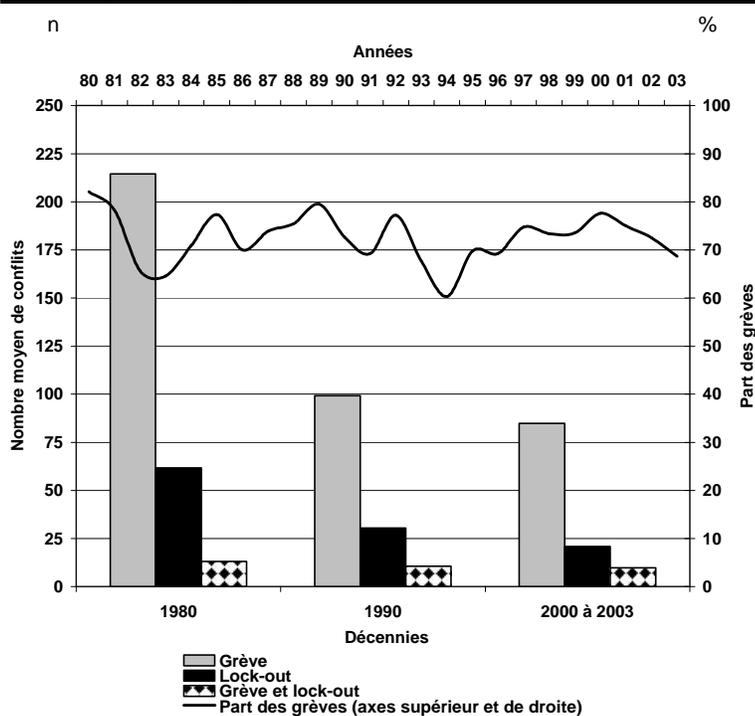
Les conflits de travail peuvent être répartis selon leur nature, c'est-à-dire selon qu'il s'agit d'une grève ou d'un lock-out. Dans certains cas, l'information disponible ne permet pas d'identifier si l'arrêt de travail est de type grève ou lock-out et, dans d'autres cas, un même conflit peut donner lieu successivement à ces deux formes d'arrêt de travail. On regroupera donc ces événements dans la catégorie « grève et lock-out ». La figure 5.3 présente, pour chaque décennie, le nombre moyen de conflits de travail selon leur nature. Elle montre aussi la part des grèves dans l'ensemble des conflits pour la période 1980 à 2003.

En 2003, des 115 conflits enregistrés, 79 étaient des grèves (68,7 %), 26 des lock-out (22,6 %) et 10 des « grèves et lock-out » (8,7 %). Comme le montre la figure 5.3, la part des grèves dans l'ensemble des conflits est sensiblement la même tout le long de la période étudiée. Il n'est pas surprenant de constater que la grève est le type de conflits le plus fréquent. En effet, les arrêts de travail affectant à la baisse le niveau de production des biens et des services, il est plutôt rare que ce soit l'employeur qui en prenne l'initiative.

En nombre, on note cependant des variations importantes, similaires à celles observées dans l'ensemble des conflits. Le nombre moyen de grèves était de 214,5 au cours de la décennie 1980. Il est deux fois moindre au cours de la décennie 1990, la moyenne se fixant à 99,3 grèves (baisse de 53,7 %). Il recule de nouveau au début de la décennie 2000, mais plus légèrement cette fois-ci, la moyenne s'établissant à 84,8 grèves par année. Le

3. Les employés correspondent au nombre de personnes en emploi duquel on a soustrait le nombre de travailleurs autonomes.

Figure 5.3
Conflits selon la nature du conflit, décennies 1980 et 1990 et période 2000-2003, et part des grèves dans l'ensemble des conflits (1980-2003), Québec



Source : Ministère du Travail.
 Traitement : Institut de la statistique du Québec.

nombre moyen de grèves a donc diminué de 60,5 % entre la décennie 1980 et la période 2000-2003. Cette décroissance est comparable à celle notée pour l'ensemble des conflits (- 60,2 %).

Le nombre de lock-out a diminué de 66,3 % entre ces mêmes décennies. Une moyenne annuelle de 61,7 lock-out est enregistrée pour la décennie 1980. Cette moyenne descend à 30,4 lock-out au cours de la décennie 1990 (- 50,7 %), puis à 20,8 lock-out pour la période 2000-2003 (baisse de 31,6 %).

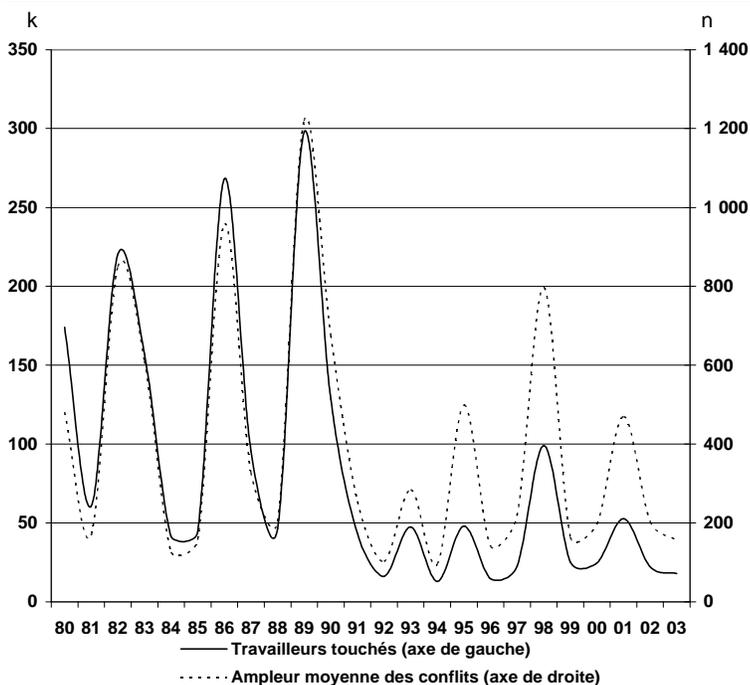
Ainsi, de façon générale, le nombre de conflits de travail au Québec a diminué entre 1980 et 2003, et ce, peu importe la ventilation analysée. Les baisses les plus importantes ont eu lieu entre les décennies 1980 et 1990. Ces conflits n'ont toutefois pas tous la même ampleur, c'est-à-dire qu'ils ne touchent pas tous le même nombre de travailleurs. La prochaine section fait état de l'importance des conflits de travail en ce qui a trait au nombre de travailleurs touchés.

5.2 Travailleurs touchés

Le ministère du Travail définit les travailleurs touchés comme étant le « nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux »⁴. La figure 5.4 présente l'évolution du nombre de travailleurs touchés pour la période 1980 à 2003. Le tableau 5.2 fait état du nombre de travailleurs touchés selon diverses ventilations pour les décennies 1980 et 1990, ainsi que pour la période 2000-2003.

En 2003, 17 925 travailleurs étaient touchés par un conflit provoquant un arrêt de travail. Il s'agit d'une baisse de près de 90 % par rapport à 1980 (174 047). Bien que le nombre de travailleurs touchés fluctue considérablement d'une année à l'autre, la figure 5.4 montre qu'il se maintient à des niveaux particulièrement bas depuis 1991, soit en deçà de 50 000, (à l'exception de 1998), variant entre un minimum de 12 907 et un maximum de 52 597. Les arrêts de travail ont touché, en moyenne, 140 572 travailleurs par année au cours de la décennie 1980⁵, avec trois pics entre 200 000 et 300 000, et des creux en deçà de 50 000. Dans la décennie 1990, ce nombre était trois fois moindre, la moyenne annuelle étant de 45 735 travailleurs touchés, le pic étant à 128 442 en 1990 et le creux à 12 907 en 1994. Cette moyenne diminue encore au cours des quatre premières années de la décennie 2000; elle se chiffre à 29 293 travailleurs. Cela représente un recul de 79,2 % par rapport à la décennie 1980.

Figure 5.4
Travailleurs touchés et ampleur moyenne des conflits, Québec, 1980-2003



Source : Ministère du Travail.

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît que l'ampleur moyenne des conflits a aussi diminué. C'est ce que nous pouvons d'ailleurs constater à la figure 5.4 (axe de droite). Le nombre de travailleurs touchés ayant reculé de façon plus importante que le nombre de conflits de travail au cours des décennies, le nombre moyen de travailleurs touchés par conflit est donc moindre. Dans les années 1980, un conflit de travail touchait en moyenne 486 travailleurs. L'ampleur moyenne des conflits diminue à 326 travailleurs pour la décennie 1990, et à 254 pour la période 2000-2003. Sur la période, des variations

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît que l'ampleur moyenne des conflits a aussi diminué. C'est ce que nous pouvons d'ailleurs constater à la figure 5.4 (axe de droite). Le nombre de travailleurs touchés ayant reculé de façon plus importante que le nombre de conflits de travail au cours des décennies, le nombre moyen de travailleurs touchés par conflit est donc moindre. Dans les années 1980, un conflit de travail touchait en moyenne 486 travailleurs. L'ampleur moyenne des conflits diminue à 326 travailleurs pour la décennie 1990, et à 254 pour la période 2000-2003. Sur la période, des variations

4. Michèle POITRAS et Johanne TURGEON (2004). *Les arrêts de travail au Québec. Bilan de l'année 2003*, Ministère du Travail, (Collection Travail-Actualité), Québec.

5. Cela représente une baisse de 29,0 % par comparaison avec la moyenne de la décennie 1970 (198 033 travailleurs touchés).

Tableau 5.2

Nombre moyen de travailleurs touchés par un conflit de travail selon diverses ventilations, Québec, décennies 1980 et 1990 et période 2000-2003

	Décennie 1980		Décennie 1990		Période 2000-2003	
	Nombre moyen	Répartition	Nombre moyen	Répartition	Nombre moyen	Répartition
	n	%	n	%	n	%
Ensemble	140 572	100,0	45 735	100,0	29 293	100,0
Compétence québécoise	132 899	94,5	40 571	88,7	24 200	82,6
Compétence fédérale	7 674	5,5	5 164	11,3	5 093	17,4
Secteur privé ¹	50 816	38,2	25 782	63,5	16 819	69,5
Secteur public ¹	82 083	61,8	14 789	36,5	7 381	30,5
Grèves	113 639	80,8	40 701	89,0	25 322	86,4
Lock-out	5 682	4,0	3 000	6,6	2 108	7,2
Grèves et lock-out ²	21 251	15,1	2 034	4,4	1 863	6,4

1. Les ventilations selon les secteurs privé et public ne sont disponibles que pour les conflits de compétence québécoise. La somme des parties correspond donc aux données pour les conflits de compétence québécoise.

2. Cette catégorie regroupe les cas où l'information disponible ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une grève ou d'un lock-out et ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

Source : Ministère du Travail.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

importantes sont observées relativement au nombre moyen de travailleurs touchés par conflit et elles semblent cycliques. Les pics très élevés correspondent généralement aux années où des rondes de négociations ont eu lieu dans le secteur public.

Les travailleurs touchés selon la compétence législative

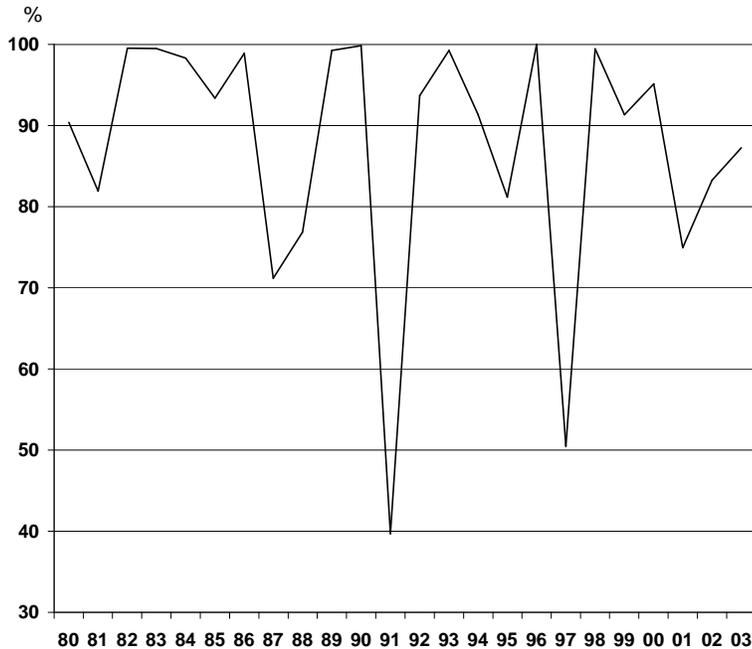
En 2003, 15 636 travailleurs étaient touchés par un conflit de compétence québécoise, soit 87,2 % de l'ensemble des travailleurs touchés au cours de cette année. Entre 1980 et 2003, cette proportion a varié entre 39,7 % et 100 %; elle a été supérieure à 80 % pour 19 des 24 années analysées (voir figure 5.5). Les moyennes des décennies 1980, 1990 et de la période 2000-2003 sont de 94,5 %, 88,7 % et 82,6 % respectivement pour ce qui est des travailleurs touchés par un conflit de compétence québécoise par rapport à l'ensemble des travailleurs touchés. Peu importe la compétence législative du conflit, le nombre de travailleurs touchés a diminué entre 1980 et 2003.

Les travailleurs touchés selon le secteur d'appartenance

Les données sur les travailleurs touchés ventilées selon le secteur d'appartenance ne sont disponibles que pour les conflits de compétence québécoise. La figure 5.6 présente le nombre de travailleurs touchés pour l'ensemble et selon le secteur d'appartenance pour la période 1980 à 2003.

En 2003, 13 028 travailleurs du secteur privé (83,3 % de l'ensemble des travailleurs touchés) étaient touchés par un conflit de travail. Ce nombre n'est que de 2 608 dans le secteur public (16,7 % de l'ensemble). Cette répartition diffère de la moyenne de la période 2000-2003 pendant laquelle environ 7 travailleurs touchés sur 10 (69,5 %) se retrouvent dans le secteur privé. Au cours de cette période de quatre ans, le nombre moyen de

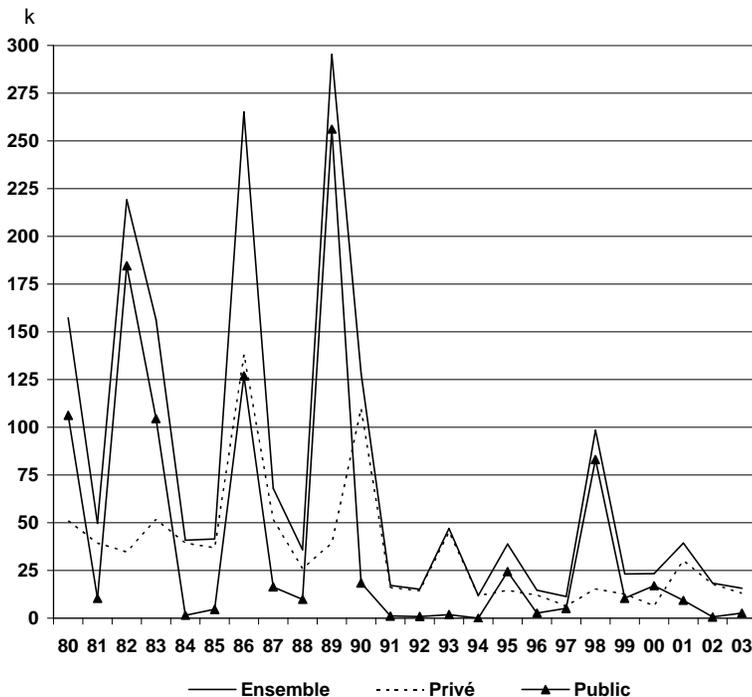
Figure 5.5
Proportion de travailleurs touchés par un conflit de compétence québécoise, Québec, 1980-2003



Source : Ministère du Travail.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 5.6
Travailleurs touchés, ensemble, secteur privé et secteur public, Québec, 1980-2003



Source : Ministère du Travail.

travailleurs touchés dans le secteur privé (16 819) est en effet supérieur à celui observé dans le secteur public (7 381). Au cours de la décennie 1990, il y avait environ une fois et demie plus de travailleurs touchés dans le secteur privé (25 782 travailleurs) et deux fois plus dans le secteur public (14 789 travailleurs) comparativement à la période 2000-2003. La part du privé était donc moins importante (63,5 %). La décennie 1980 se démarque par un nombre moyen nettement plus élevé de travailleurs touchés, et ce, dans les deux secteurs, soit 50 816 dans le secteur privé et 82 083 dans le secteur public. De plus, la majorité des travailleurs touchés (61,8 %) se retrouvent dans le secteur public contrairement aux deux décennies suivantes. La décennie 1980 est en effet marquée par quelques conflits de travail dans le secteur public, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui couvrent un très grand nombre de travailleurs. Entre la décennie 1980 et la période 2000-2003, le nombre de travailleurs touchés a diminué de 66,9 % dans le secteur privé et de 91,0 % dans le secteur public.

Ainsi que déjà mentionné, si les conflits de travail dans le secteur public sont beaucoup moins nombreux, ils ont toutefois une forte influence sur le nombre de travailleurs touchés dans leur ensemble. La figure 5.6 illustre bien cela. En effet, en ce qui concerne l'ensemble des travailleurs touchés, on observe des nombres élevés pour les années 1980, 1982, 1983, 1986, 1987, 1989, 1990 et 1998. La plupart de ces années correspondent à des années de conflit dans le secteur public. Bien que ces conflits ne représentent qu'entre 1,2 % et 12,2 % de l'ensemble des conflits pour ces années, ils affectent entre 14,4 % et 86,7 % de l'ensemble des travailleurs touchés (voir annexe 4.4). Même si une hausse du nombre de conflits a été notée dans le secteur public depuis 2000, ceux-ci n'ont pas eu lieu au sein de l'administration

québécoise (fonction publique, santé et éducation) : leur impact sur le nombre de travailleurs touchés a donc été moins important que dans les cas susmentionnés.

En effet, peu importe la décennie, un conflit au sein du secteur privé touche en moyenne environ 200 employés. L'ampleur des conflits est beaucoup plus importante dans le secteur public. Dans les années 1980, un conflit dans le secteur public touchait en moyenne 5 781 travailleurs. Cette ampleur moyenne des conflits chute à 1 896 travailleurs touchés dans les années 1990. Un important recul est aussi noté pour la période 2000-2003, l'ampleur moyenne étant de 394 travailleurs touchés. Il ne faut pas oublier que le changement apporté au mode de comptabilisation en 2000 a eu pour effet d'augmenter le nombre relatif de conflits de travail, contribuant ainsi à la réduction de la portée de chacun d'eux. Il demeure que, malgré la baisse drastique de l'ampleur moyenne des conflits dans le secteur public depuis la décennie 1980, un conflit dans ce secteur touche en moyenne deux fois plus de travailleurs qu'un conflit au sein du secteur privé pendant la période 2000-2003.

Les travailleurs touchés selon la nature du conflit

En 2003, 12 795 travailleurs étaient touchés par une grève, ce qui représente un peu plus de 7 travailleurs touchés par un conflit sur 10. L'analyse des travailleurs touchés selon la nature du conflit montre que, tout le long de la période étudiée, la majorité des travailleurs sont touchés par une grève, à l'exception de l'année 1980 où 52,3 % des travailleurs touchés le sont par une « grève et lock-out ». D'ailleurs, pour 17 des 24 années analysées, la part des travailleurs touchés par une grève est supérieure à 80 %.

Entre la décennie 1980 et la période 2000-2003, le nombre moyen de travailleurs touchés par une grève a diminué sensiblement dans la même proportion que l'ensemble des travailleurs touchés, soit des baisses respectives de 77,7 % et 79,2 %.

Il ressort de l'analyse des travailleurs touchés que le nombre de travailleurs touchés, tout comme le nombre de conflits de travail, diminue au fil des ans, et ce, peu importe la ventilation analysée. Cependant, l'analyse du nombre de travailleurs touchés ne suffit pas à évaluer l'importance relative des conflits de travail; c'est pourquoi il est nécessaire de mettre cet indicateur en relation avec la durée des conflits, ce que permet de faire l'analyse des jours-personnes non travaillés.

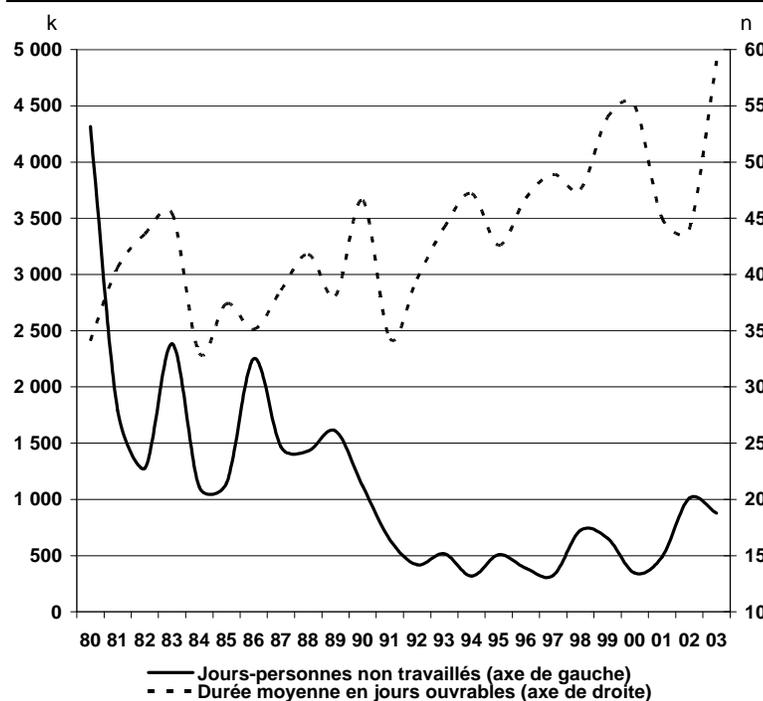
5.3 Jours-personnes non travaillés

Les jours-personnes non travaillés, ou jours-personnes perdus, correspondent au produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables non travaillés. La durée moyenne en jours ouvrables correspond à la moyenne de la durée des conflits. Ainsi, une augmentation du nombre de jours-personnes non travaillés serait la conséquence soit de la hausse de l'ampleur du conflit (plus de travailleurs touchés), soit d'un allongement de la durée moyenne des conflits ou encore d'une combinaison de ces deux possibilités. Une hausse du nombre de jours-personnes non travaillés alors que la durée moyenne des conflits serait en baisse occasionnerait donc une augmentation du nombre de travailleurs touchés plus forte que la baisse de la durée moyenne et inversement.

La figure 5.7 montre l'évolution du nombre de jours-personnes non travaillés et de la durée moyenne des conflits pour la période 1980 à 2003. Le tableau 5.3 fait état du nombre de jours-personnes non travaillés selon diverses ventilations pour les décennies 1980 et 1990, ainsi que pour la période 2000-2003.

En 2003, il y a eu 876 879 jours-personnes non travaillés, soit 79,7 % de moins qu'en 1980 où le nombre le plus élevé de la période 1980 à 2003 a été observé (4 314 999 jours-personnes non travaillés). La durée moyenne en jours ouvrables était de 59,0 jours en 2003, comparativement à 34,1 en 1980. Si le nombre de jours-personnes est plus faible en 2003 qu'en 1980, malgré la hausse de la durée moyenne des conflits (voir figure 5.7), c'est parce que les conflits touchent moins de travailleurs en moyenne comme nous l'avons vu à la section précédente.

Figure 5.7
Jours-personnes non travaillés et durée moyenne des conflits¹, Québec, 1980-2003



1. La durée moyenne est calculée à partir du nombre de conflits déclenchés au cours de l'année.

Source : Ministère du Travail.

Depuis l'année 2000, une moyenne de 680 226 jours-personnes non travaillés est notée, avec une durée moyenne⁶ de 50,8 jours par conflit. C'est au cours de la décennie 1990 que l'on observe le nombre moyen de jours-personnes non travaillés le plus faible, soit 561 077 jours. Cette situation résulte d'une durée moyenne plus courte (45,2 jours) puisque le nombre moyen de travailleurs touchés équivaut à une fois et demie celui de la période 2000-2003. La décennie 1980 est quant à elle très différente. Bien que la durée moyenne des conflits (38,8 jours) soit inférieure à celle des deux décennies suivantes, le nombre de jours-personnes non travaillés est nettement supérieur (1 877 947). C'est que l'ampleur des conflits, en ce qui a trait aux travailleurs touchés, était beaucoup plus importante, notamment à cause des conflits plus fréquents dans le secteur public. La moyenne de la période 2000-2003 (680 226) affiche donc 1 197 721 jours-personnes non travaillés de moins (- 63,8 %) que celle de la décennie 1980.

6. La durée moyenne des conflits est calculée à partir du nombre de conflits déclenchés au cours de l'année, et ces données ne sont pas présentées.

Tableau 5.3

Nombre moyen de jours-personnes non travaillés selon diverses ventilations, Québec, décennies 1980 et 1990 et période 2000-2003

	Décennie 1980		Décennie 1990		Période 2000-2003	
	Nombre moyen	Répartition	Nombre moyen	Répartition	Nombre moyen	Répartition
	n	%	n	%	n	%
Ensemble	1 877 947	100,0	561 077	100,0	680 226	100,0
Compétence québécoise	1 689 280	90,0	490 578	87,4	488 093	71,8
Compétence fédérale	188 667	10,0	70 499	12,6	192 133	28,2
Secteur privé ¹	1 281 742	75,9	395 940	80,7	451 576	92,5
Secteur public ¹	407 538	24,1	94 638	19,3	36 517	7,5
Grèves	1 330 724	70,9	403 112	71,8	366 520	53,9
Lock-out	236 665	12,6	101 865	18,2	136 904	20,1
Grèves et lock-out ²	310 557	16,5	56 100	10,0	176 802	26,0

1. Les ventilations selon les secteurs privé et public ne sont disponibles que pour les conflits de compétence québécoise. La somme des parties correspond donc aux données pour les conflits de compétence québécoise.

2. Cette catégorie regroupe les cas où l'information disponible ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une grève ou d'un lock-out et ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

Source : Ministère du Travail.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Au cours de la décennie 1970, le nombre de jours-personnes non travaillés (2 718 815) était aussi nettement supérieur à ce qui a été observé pour les décennies suivantes. Les années 1970 ont en effet été houleuses en ce qui a trait aux relations du travail. Les conflits, quoique moins nombreux que pendant les années 1980, ont touché davantage de travailleurs et, surtout, ont connu des durées beaucoup plus longues.

Si on enregistre moins de jours-personnes non travaillés au cours de la décennie 1990, c'est que cette dernière a débuté par une récession. Dans un contexte économique plus difficile, les employés ont une moins grande propension à entreprendre des moyens de pression.

Les jours-personnes non travaillés selon la compétence législative

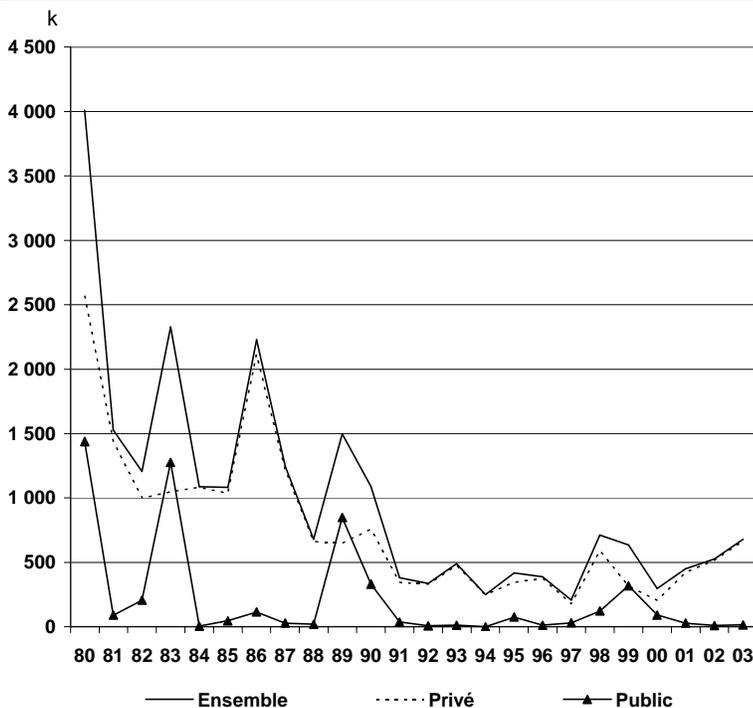
En 2003, un peu plus des trois quarts (77,4 %) des jours-personnes non travaillés en raison d'un arrêt de travail proviennent de conflits de compétence québécoise. Au cours des décennies 1980 et 1990, 90,0 % et 87,4 % des jours-personnes non travaillés respectivement résultent de conflits de compétence québécoise. Pour la période 2000-2003, cette part descend à 71,8 %; l'influence de l'année 2002 pendant laquelle seulement 52,2 % des jours-personnes non travaillés concernent des conflits de compétence québécoise en est la cause.

Les jours-personnes non travaillés selon le secteur d'appartenance

Tout d'abord, rappelons que les données ventilées selon le secteur d'appartenance portent uniquement sur les conflits de compétence québécoise. La figure 5.8 montre le nombre de jours-personnes non travaillés pour l'ensemble ainsi que pour chacun des secteurs.

Comme le montre la figure 5.8, la courbe d'ensemble suit d'assez près les fluctuations du secteur privé. En 2003, on enregistre 678 936 jours-personnes non travaillés pour les conflits de compétence québécoise. De ce nombre, 663 956 (97,8 %) concernent le secteur privé. Depuis 2000, les jours-personnes non travaillés dans le secteur privé représentent en moyenne 92,5 % de l'ensemble. Cette part n'était que de 80,7 % au cours de la décennie 1990, et de 75,9 % pendant la décennie 1980. Il ne faut pas oublier que cette dernière décennie est marquée par

Figure 5.8
Jours-personnes non travaillés, ensemble, secteur privé et secteur public, Québec, 1980-2003



Source : Ministère du Travail.

Les jours-personnes non travaillés selon la nature du conflit

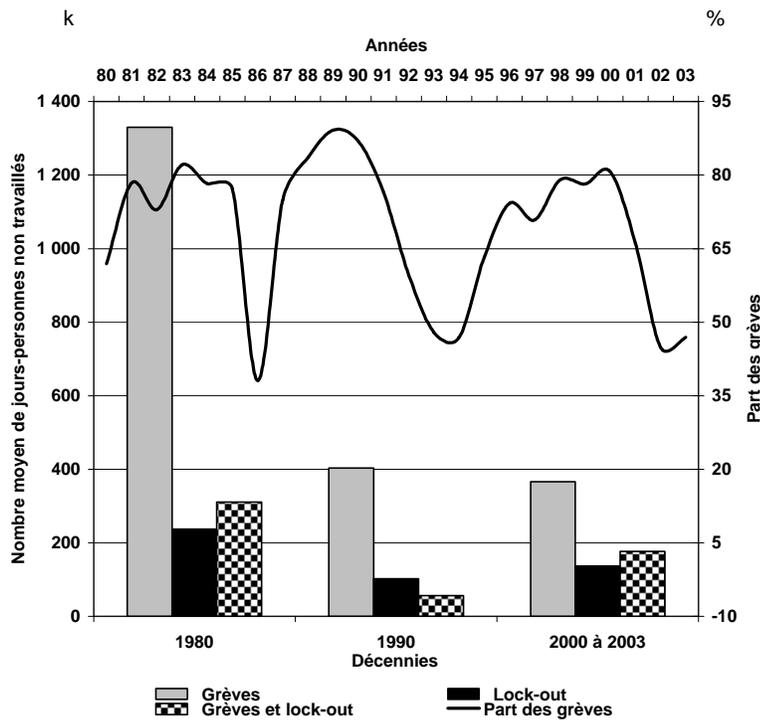
La figure 5.9 montre le nombre moyen de jours-personnes non travaillés selon la nature du conflit pour les décennies 1980 et 1990 ainsi que pour la période 2000-2003, et présente la part des jours-personnes non travaillés en raison d'une grève par rapport au total.

En 2003, on enregistre 411 517 jours-personnes non travaillés dans le cadre d'une grève, soit près de la moitié (46,9 %) du total des jours-personnes non travaillés au cours de cette année. Ces données sont représentatives de la moyenne de la période 2000-2003 (perte de 366 520 j-p.; 53,9 % du total). Comparativement à la décennie 1980, le nombre moyen de jours-personnes non travaillés au cours de la période 2000-2003 est en baisse dans tous les types de conflits (voir figure 5.9). Ce recul est de 72,5 % dans le cas des grèves. Cependant, si le nombre moyen de jours-personnes non travaillés dans le cadre d'une grève est en baisse tant au cours de la décennie 1990 qu'au cours de la période 2000-2003, il en va autrement pour les nombres moyens relatifs aux deux autres types de conflits (lock-out et « grève et lock-out »). En effet, ceux-ci ont atteint un creux pendant la décennie 1990 pour remonter au cours de la période 2000-2003. Ce sont les hausses dans ces deux types de conflits qui ont occasionné la hausse du nombre moyen de jours-personnes non travaillés dans l'ensemble entre ces deux périodes.

des conflits de grande ampleur dans le secteur public. La hausse de la part du secteur privé est attribuable à une baisse du nombre de jours-personnes non travaillés moins forte dans ce secteur (- 64,8 %) que dans le secteur public (- 91,0 %) entre la décennie 1980 et la période 2000-2003. Dans les deux cas, la diminution est du même ordre que ce qui a été observé pour le nombre de travailleurs touchés. Au cours de la période étudiée, il y a seulement trois années pour lesquelles la majorité des jours-personnes non travaillés se retrouvent dans le secteur public, soit en 1983, en 1989 et en 1999 (voir figure 5.8). En 1986, la hausse observée dans le nombre de jours-personnes non travaillés est imputable à des conflits dans le secteur privé, alors que les pics de 1983 et 1989 sont le fait du secteur public.

Le secteur public a un poids plus important en ce qui a trait au nombre de travailleurs touchés que sur le plan des jours-personnes non travaillés, ce qui laisse supposer que la durée moyenne des conflits y est plus courte que dans le secteur privé.

Figure 5.9
Jours-personnes non travaillés selon la nature du conflit (décennies 1980 et 1990 et période 2000-2003), et part des jours-personnes non travaillés dans le cadre d'une grève par rapport à l'ensemble (1980-2003), Québec



Source : Ministère du Travail.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Tant au cours de la décennie 1990 qu'au cours de celle de 1980, les grèves engendraient un peu plus de 70 % de l'ensemble des jours-personnes non travaillés. Pour la période 2000-2003, cette part chute à 53,9 % en raison de l'augmentation importante du nombre de jours-personnes non travaillés dans le cadre de conflits de types lock-out et « grève et lock-out ». En effet, bien que ces deux types de conflits constituent ensemble seulement 26,5 % des conflits et 13,6 % des travailleurs touchés au cours de la même période, ils ont été d'assez longue durée pour qu'il y ait répercussion sur le nombre de jours-personnes non travaillés.

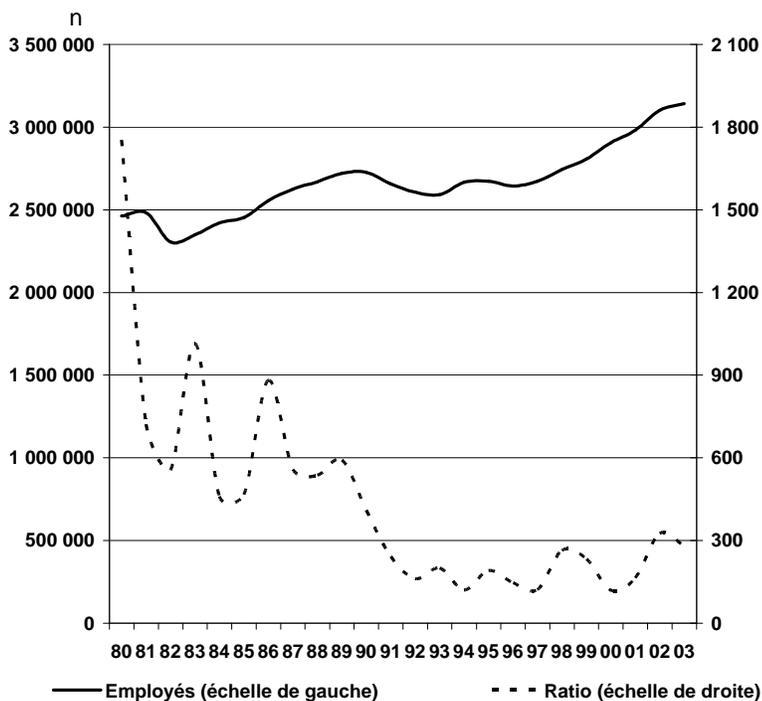
En résumé, on enregistre un nombre beaucoup plus élevé de jours-personnes non travaillés dans les années 1980 qu'au cours des deux périodes suivantes. Un creux est noté dans la décennie 1990 pour certaines ventilations, suivi d'une hausse pour la période 2000-2003. En effet, les premières années de la décennie 2000, plus particulièrement 2002 et 2003, ont été marquées par des conflits d'ampleur et de durée considérables, surtout dans le secteur privé.

5.4 Ratio du temps non travaillé

Cet indicateur fait référence au nombre de jours-personnes non travaillés par tranche de 1 000 employés⁷. Il prend en considération la variation du nombre d'employés au Québec, permettant ainsi d'isoler l'impact des arrêts de travail dans l'ensemble de l'économie québécoise. Un ratio égal à 1 000 signifie qu'en moyenne, chaque employé a été en arrêt de travail pendant une journée. L'analyse porte uniquement sur les résultats d'ensemble. La figure 5.10 montre l'évolution du ratio du temps non travaillé ainsi que du nombre d'employés de 1980 à 2003. La figure 5.11 présente l'indice de croissance du ratio du temps non travaillé au Québec, en Ontario et au Canada, de 1980 à 2003.

En 2003, le ratio du temps non travaillé est de 279,1. Le ratio le plus élevé de la période analysée a été enregistré en 1980, soit 1 752,9 jours-personnes non travaillés pour 1 000 employés. L'évolution du ratio du temps non travaillé suit la même tendance que le nombre de jours-personnes non travaillés au cours de la période 1980 à 2003. La baisse du ratio du temps non travaillé (- 84,1 %) a cependant été légèrement plus forte que celle du nombre de jours-personnes non travaillés (- 79,7 %) en raison d'un accroissement de plus du quart (+ 27,6 %) du nombre d'employés sur cette même période (voir figure 5.10).

Figure 5.10
Ratio du temps non travaillé et nombre d'employés, Québec, 1980-2003



Source : Ministère du Travail.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Sur la période étudiée, c'est au cours de la décennie 1980 que les conflits de travail ont eu le plus d'impact sur l'économie québécoise. En effet, le ratio moyen du temps non travaillé pour cette décennie était de 753,6, ce qui se traduit par une journée non travaillée pour trois employés sur quatre. Le ratio moyen observé à la fin de la décennie 1970⁸ (1 455,7) était même deux fois supérieur à ce dernier. Le ratio du temps non travaillé décroît encore considérablement au cours de la décennie 1990. La moyenne pour cette période se fixe à 208,6 jours-personnes non travaillés pour 1 000 employés, le ratio moyen le plus faible de la période analysée. Depuis l'an 2000, où un creux de 119,0 jours-personnes non travaillés pour 1 000 employés a été noté, on observe un léger accroissement de l'impact des conflits de travail au Québec. En effet, le ratio moyen du temps non travaillé augmente à 221,9 au cours de la période 2000-2003.

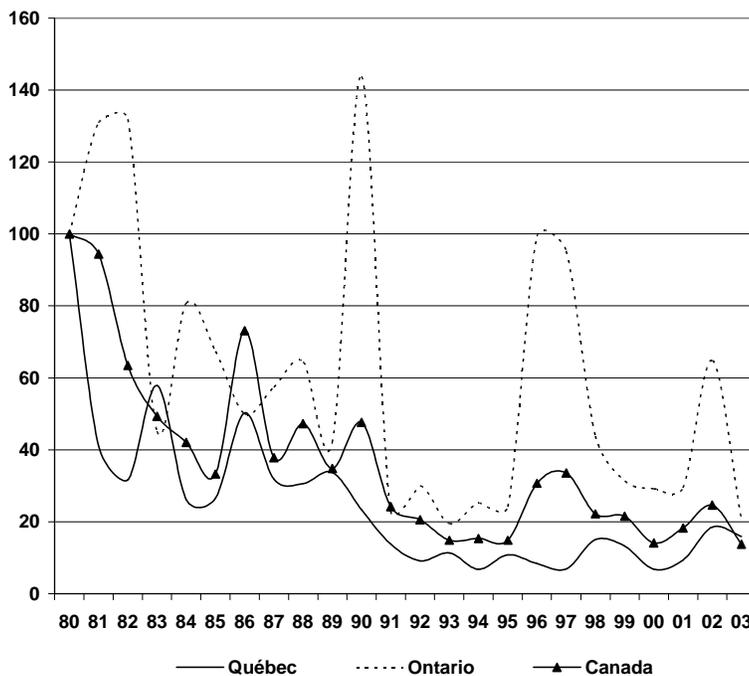
7. Les employés sont définis comme étant des personnes en emploi à l'exception des travailleurs autonomes. Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

8. Le ratio du temps non travaillé n'a pu être calculé pour la décennie 1970, les données relatives au nombre d'employés n'étant disponibles qu'à partir de 1976. La moyenne fournie est celle de la période 1976 à 1979.

Il importe de mentionner que les décennies 1980 et 1990 ont toutes les deux connu une récession à leur début. Ces récessions ont entraîné d'importantes pertes d'emplois à temps plein et, dans une certaine mesure, ont contribué à la hausse de l'emploi atypique (à temps partiel, temporaire, etc.) auquel est associée généralement une certaine précarité. D'autres phénomènes, tels que la mondialisation, ont aussi contribué à la hausse de la précarité des emplois. Ainsi que mentionné dans la première section de ce chapitre, lorsque le marché du travail est plus difficile, les travailleurs sont généralement moins enclins à aller en grève. Ce facteur n'est certainement pas étranger à la diminution du ratio du temps non travaillé au Québec.

Comparativement à l'ensemble du Canada et à l'Ontario, les conflits de travail au Québec ont eu généralement plus d'impact. En 2003, le ratio du temps non travaillé est de 279,1 au Québec, de 130,9 au Canada et de 93,6 en Ontario. On ne saurait affirmer que les conflits de travail ont historiquement toujours eu plus d'impact au Québec que dans l'ensemble du Canada. En effet, pour 9 années sur 24, le ratio du temps non travaillé au Canada est supérieur à celui du Québec (annexe 4.6). C'est aussi le cas dans la comparaison avec l'Ontario, pour 5 années sur 24. Le recul noté sur le plan de l'impact des arrêts de travail entre 1980 et 2003 ne s'observe pas qu'au Québec.

Figure 5.11
Indice de croissance du ratio du temps non travaillé, Québec, Ontario et Canada, 1980-2003 (1980 = 100)



Sources : Ministère du Travail du Québec, Ressources humaines et développement des compétences du Canada et Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

observée au Québec (voir figure 5.11). Le ratio du temps non travaillé de l'Ontario décroît sensiblement dans les mêmes proportions, mais l'indice ne suit pas la même tendance, enregistrant des pics importants certaines années. En 2003, le ratio du Québec est plus élevé que celui du Canada et de l'Ontario, bien que l'impact des arrêts de travail au Québec est beaucoup moins présent qu'en 1980.

5.5 Synthèse du chapitre

Ce cinquième chapitre de l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* a porté sur les arrêts de travail au Québec. Afin d'évaluer la portée de ceux-ci, quatre indicateurs ont été retenus : le nombre de conflits de travail, les travailleurs touchés, les jours-personnes non travaillés et le ratio du temps non travaillé. La période étudiée s'étend de 1980 à 2003.

En 2003, on enregistre 115 conflits de travail ayant provoqué un arrêt de travail. Ils ont touché 17 925 travailleurs et ont engendré 876 879 jours-personnes non travaillés. Cela correspond à 279,1 jours-personnes non travaillés pour 1 000 employés.

Entre la décennie 1980 et la période 2000-2003, une baisse très importante (- 60,2 %) du nombre de conflits de travail est observée au Québec. Depuis 2000, il survient en moyenne 115,3 conflits par année. Cette moyenne était de 140,2 au cours de la décennie 1990 et de 289,4 pendant les années 1980. Les conflits sont aussi de moins grande ampleur qu'auparavant. Ainsi, alors qu'un conflit touchait en moyenne 486 travailleurs dans la décennie 1980 et 326 dans la décennie 1990, il n'en touche plus que 254 en moyenne au cours de la période 2000-2003. Quant au nombre de jours-personnes non travaillés, il a diminué de 63,8 % entre la décennie 1980 et la période 2000-2003. Malgré qu'ils touchent moins de travailleurs qu'au cours des années 1990, les conflits de travail ont une durée moyenne plus longue depuis 2000 (45,2 jours pour la décennie 1990 et 50,8 jours pour la période 2000-2003). Les années 1980 présentent à ce sujet un portrait bien différent. D'une durée moyenne plus courte (38,8 jours), les conflits touchaient beaucoup plus de travailleurs, notamment en raison des conflits dans le secteur public. La forte chute des jours-personnes non travaillés de 1980 à 2003 s'explique donc tant par un recul du nombre de conflits que par leur ampleur qui est moindre.

Les conflits de travail de compétence québécoise représentent plus de 92 % de l'ensemble des conflits de travail au Québec tout le long de la période étudiée. La proportion de travailleurs touchés par un conflit de compétence québécoise est passée de 94,5 % dans la décennie 1980 à 82,6 % pour la période 2000-2003. L'écart est encore plus grand lorsqu'on analyse les jours-personnes non travaillés en raison d'un conflit de compétence québécoise, soit 90,0 % au cours de la décennie 1980 contre 71,8 % pour la période 2000-2003.

Dans le secteur privé, tant le nombre moyen de conflits de travail que le nombre moyen de travailleurs touchés et de jours-personnes non travaillés diminuent d'environ 65 % entre la décennie 1980 et la période 2000-2003. Au cours de la période 2000-2003, plus de 80 % ont eu lieu dans le secteur privé⁹, alors que cette part était supérieure à 94 % au cours des décennies 1980 et 1990. Bien que les conflits dans le secteur privé soient beaucoup plus nombreux que dans le secteur public, leur importance est moindre en ce qui concerne le nombre de travailleurs touchés. En effet, les conflits du secteur public touchent souvent un grand nombre de travailleurs, surtout lorsqu'ils ont lieu au sein de l'administration québécoise. Parmi les travailleurs touchés par un conflit, 69,5 % proviennent du secteur privé au cours de la période 2000-2003. Cette proportion était de 63,5 % au cours de la décennie 1990, et de seulement 38,2 % dans les années 1980 en raison des conflits de travail de grande ampleur au sein de l'administration québécoise (comprise dans le secteur public). Depuis 2000, le secteur privé représente en moyenne 92,5 % de l'ensemble des jours-personnes non travaillés. Cette part n'était que de 80,7 % au cours de la décennie 1990, et de 75,9 % au cours des années 1980. Il importe de mentionner qu'en 2003, plus des trois quarts des employés québécois œuvrent dans le secteur privé; cela explique, du moins en partie, les fortes proportions observées en ce qui a trait aux conflits de travail et à leur impact. Dans le secteur public¹⁰, les conflits

9. Les données ventilées selon le secteur d'appartenance ne sont disponibles que pour les conflits de compétence québécoise. L'ensemble (ou le total) fait donc référence à l'ensemble des données sur les conflits de compétence québécoise.

10. Les municipalités sont comprises dans le secteur public depuis 1999, ce qui entraîne une hausse relative du nombre de conflits, de travailleurs touchés et de jours-personnes non travaillés dans ce secteur.

sont peu nombreux : les résultats doivent donc être interprétés avec prudence. On note en moyenne plus de conflits pour la période 2000-2003 (18,8) que pour la décennie 1980 (14,2), avec un creux au cours de celle de 1990 (7,8). Des baisses très importantes en ce qui a trait aux nombres de travailleurs touchés et de jours-personnes non travaillés sont cependant observées, soit de 91,0 % dans les deux cas. L'analyse des jours-personnes non travaillés laisse supposer que les conflits de travail sont de plus longue durée dans le secteur public que dans le secteur privé. En effet, le secteur public représente une plus grande part des travailleurs touchés que des jours-personnes non travaillés.

Les conflits de travail peuvent également être répartis selon leur nature, c'est-à-dire selon qu'il s'agit d'un conflit de type grève, lock-out ou « grève et lock-out ». Tout le long de la période étudiée, le type de conflits le plus fréquent est la grève. Entre la décennie 1980 et la période 2000-2003, le nombre de grèves a diminué de 60,5 %, ce qui a entraîné un important recul du nombre moyen de travailleurs touchés (- 77,7 %) et de jours-personnes non travaillés (- 72,5 %). Des baisses tout aussi significatives sont notées dans les autres types de conflits. Au cours de la période 2000-2003, il y a eu en moyenne 84,8 grèves et 20,8 lock-out par année. Les grèves ont touché en moyenne 25 322 travailleurs (86,4 % de la moyenne d'ensemble) et ont engendré la perte de 366 520 jours-personnes (53,9 %). À l'exception de l'année 1980, la majorité des travailleurs touchés par un conflit le sont par une grève. Tant au cours de la décennie 1980 qu'au cours de celle de 1990, les grèves engendraient un peu plus de 70 % des jours-personnes non travaillés. Cette part diminue à 53,9 % pour la période 2000-2003 en raison d'une forte hausse du nombre de jours-personnes non travaillés dans les autres types de conflits.

Le ratio du temps non travaillé exprime le nombre de jours-personnes non travaillés en raison d'un conflit de travail par tranche de 1 000 employés. Le ratio moyen du temps non travaillé au cours de la période 2000-2003 est de 221,9. Les récessions au début des décennies 1980 et 1990 n'ont pas été sans conséquence sur le ratio du temps non travaillé. Celui-ci diminue au cours de ces deux décennies par rapport aux périodes précédentes, les travailleurs étant moins enclins à aller en grève lorsque le marché du travail est difficile. En effet, le ratio moyen passe de 1 455,7 à 753,6 entre la décennie 1970 et celle de 1980. La baisse de ce ratio se poursuit au cours des années 1990 : il se fixe à 208,6, niveau le plus faible de la période étudiée. À partir de 1995, on note une reprise de l'activité sur le marché du travail et, en conséquence, une légère hausse du ratio du temps non travaillé.